

- VILLE D'ORCHIES -

Arrêté n° 275-2023
(ST)

Le Maire de la ville d'Orchies,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 2213-2 relatif aux pouvoirs et obligations du Maire,

CONSIDERANT une marche organisée dans le cadre du festival Festisol le 19 novembre 2023 ;

AFIN de faciliter le bon déroulement de cette manifestation ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le contour de l'Eglise sera interdit au stationnement et à la circulation le dimanche 19 novembre 2023 de 10h00 à 12h00.

ARTICLE 2 : Les services techniques installeront des panneaux et des barrières.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication.

ARTICLE 4 : M. le Chef de Poste de la police municipale, M. le Directeur des Services Techniques, et tous agents d'autorité sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

ORCHIES, le 15/11/2023
L'adjoint délégué,
Guy DERACHE



Certifié exact,
Le Maire.

DST

DGS